

2013-06-10

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NAMUR**

Procès-verbal; de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10e jour de juin 2013 à 19h30 à la salle du conseil située au 996, rue du Centenaire, Namur, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Jean-Claude Labrie, conseiller #1
Marianne Labelle, conseillère #4

Lorne Graham, conseiller #3
Patrick Blanc, conseiller #5

Les conseillers suivants sont absents :

Diane Dorion, conseillère #2
Josée Dupuis, conseillère #6

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, monsieur Gilbert Dardel. La directrice générale et secrétaire trésorière, madame Cathy Viens, est aussi présente.

Trois (3) contribuables assistent à la séance.

1.0 CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président de la séance confirme qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19h30.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R2013-06-10-01

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Blanc

- 1.0 Constatation du Quorum et ouverture de la séance
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Adoption de la séance ordinaire du 13 mai 2013
 - 3.2 Adoption de la séance extraordinaire du 3 juin 2013
- 4.0 Période de l'assistance
- 5.0 Informations aux membres du conseil
 - 5.1 Rapport du comité de la voirie
 - 5.2 Rapport du comité de la cueillette des ordures et des matières recyclables
 - 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme
 - 5.4 Rapport du comité des loisirs, sports et socio culturel
 - 5.5 Rapport du comité administratif/ressources humaines/politique familiale/communication
 - 5.6 Rapport du comité du service incendie
 - 5.7 Rapport du maire
- 6.0 Résolutions
 - 6.1 Remplissage de piscines / municipalités adjacentes
 - 6.2 Fêtes Namuroises – fermeture rue du Parc
 - 6.3 Fêtes Namuroises – permis de boisson
 - 6.4 Identification du parc récréatif
 - 6.5 Tournoi de golf des Maires
 - 6.6 Modification au calendrier des séances du conseil pour octobre 2013
 - 6.7 Fermeture du bureau municipal au lendemain des élections
 - 6.8 Adoption de la rémunération du personnel électoral
 - 6.9 Fermeture de la rue du Parc et Hôtel de Ville pour la saison estivale
 - 6.10 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal
 - 6.11 Adoption du règlement 171 – roulottes
 - 6.12 Demande de dérogation au Ministère du Transport pour l'affichage sur la porte d'arche
 - 6.13 Acceptation de l'offre de service de Monsieur Eric Jokinen, ing.
 - 6.14 Vote par correspondance pour les élections de novembre 2013
 - 6.15 Demande de commandite – Église Unie Saint-Paul de Namur
 - 6.16 Embauche d'un pompier pour le périmètre de sécurité
 - 6.17 Adoption de la soumission d'asphaltage
- 7.0 Finances
 - 7.1 Rapport des heures cumulées
 - 7.2 Activités financières
 - 7.3 Approbation des comptes fournisseurs au 31 mai 2013
- 8.0 Seconde période de l'assistance
- 9.0 Varia
- 10.0 Correspondances diverses
 - 10.1 Horaire ligue de soccer Namur
 - 10.2 A pied, A vélo

- 10.3 Gatineau en panne d'efficacité
- 11.0 Levée de la séance

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

3.0 Adoption des procès verbaux

3.1 Adoption de la séance ordinaire du 13 mai 2013

ATTENDU que la directrice générale a déposé le procès-verbal de la réunion du 13 mai 2013;

R2013-06-10-02 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 13 mai 2013 soit approuvé tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

3.2 Adoption de la séance extraordinaire du 3 juin 2013

ATTENDU que la directrice générale a déposé le procès-verbal de la réunion du 3 juin 2013;

ATTENDU qu'une modification mineure est à apporter au procès-verbal du 3 juin 2013;

R2013-06-10-03 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle

QUE le procès-verbal ci-haut mentionné soit approuvé lorsque la modification mineure sera effectuée.

Adoptée à l'unanimité

4.0 Période de l'assistance

5.0 Informations aux membres du conseil

- 5.1 Rapport du comité de la voirie a été déposé
- 5.2 Rapport du comité de la cueillette des ordures et des matières recyclables a été déposé
- 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme a été déposé
- 5.4 Rapport du comité des loisirs, sports et socio culturelle a été déposé
- 5.5 Rapport du comité administratif/ressources humaines/politique familiale/communication a été déposé
- 5.6 Rapport du comité du service incendie a été déposé
- 5.7 Rapport du maire a été déposé

6.0 RÉSOLUTIONS

6.1 Remplissage de piscine pour les municipalités adjacentes

ATTENDU certain contribuable de municipalités adjacentes nous demandent pour le remplissage de leur piscine

R2013-06-10-04 Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Blanc

QU'un montant de 150.00\$ de base soit chargé au contribuable et qu'un montant de 75.00\$ du voyage soit facturé (minimum de 3 voyages), main-d'œuvre incluse;

QUE la municipalité concernée soit en accord avec la demande de puisage d'eau

Adoptée à l'unanimité

6.2 Fêtes Namuroises - demande de fermeture de la rue du Parc / Hôtel de Ville

Monsieur le conseiller Lorne Graham informe les conseillers qu'il s'abstient de voter. La raison est qu'il est président des Fêtes Namuroises.

CONSIDÉRANT que le comité des Fêtes Namuroise de Namur dépose une demande concernant la fermeture de la rue du Parc / Hôtel de Ville pour la durée de leurs festivités, du 1^{er} au 4 août 2013;

R2013-06-10-05 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle

QUE la municipalité de Namur autorise la demande de fermeture de la rue du Parc / Hôtel de Ville lors de la tenue de l'activité des Fêtes Namuroises.

Adoptée à l'unanimité.

6.3 Fêtes Namuroises – demande de permis de boisson

Monsieur le conseiller Lorne Graham informe les conseillers qu'il s'abstient de voter. La raison est qu'il est président des Fêtes Namuroises.

Considérant que le comité des fêtes Namuroises de Namur dépose une demande d'autorisation à l'effet de prendre des permis de boisson pour la durée des fêtes Namuroises, du 1^{er} au 4 août 2013;

R2013-06-10-06 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle

QUE la municipalité de Namur autorise la demande de permis de boisson lors de la tenue des festivités des Fêtes Namuroises.

Adoptée à l'unanimité

6.4 Identification du parc récréatif

Madame la conseillère Marianne Labelle informe les conseillers qu'elle s'abstient de voter. La raison est qu'il y a un lien de parenté directe avec les participants.

CONSIDÉRANT que plusieurs noms ont été soumis au conseil pour nommer le parc récréatif

R2013-06-10-07 Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Labrie

QUE le parc récréatif portera dorénavant le nom de **PARC CARACOLE**.

Adoptée à l'unanimité

6.5 Tournoi de Golf des maires 30^e édition

ATTENDU que tous les ans, la MRC Papineau organise un tournoi de golf / brunch;

ATTENDU que les municipalités sont invitées à se joindre à la partie;

R2013-06-10-08 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle

QUE monsieur le maire, Gilbert Dardel, assiste au brunch.

Adoptée à l'unanimité

6.6. Modification au calendrier des séances du conseil pour octobre 2013

ATTENDU QUE des élections municipales auront lieu le 3 novembre 2013;

ATTENDU QU'à compter du 30^e jour précédant celui fixé pour le scrutin d'une élection régulière et qui se termine au moment où la majorité des candidats élus à prêter le serment, **le conseil ne peut siéger**, à moins que ne survienne un cas de force majeure nécessitant l'intervention du conseil;

CONSIDÉRANT qu'à compter du 3 octobre 2013, les conseillers ainsi que le maire ne pourront plus siéger sur le conseil à cause des élections municipales qui se tiendront le 3 novembre prochain;

R2013-06-10-09 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

QU'une modification au calendrier des séances du conseil soit apportée et que la séance ordinaire du conseil se tienne le mercredi 2 octobre 2013 à 19h30 à la salle du conseil;

QUE la directrice générale affiche un avis public aux deux (2) endroits désignés, soit au bureau municipal et au bureau de poste pour aviser la population de ce changement de date.

Adoptée à l'unanimité

6.7 Fermeture du bureau / lendemain d'élection municipale

ATTENDU que les employés de l'administration travailleront lors de la journée d'élection municipale, soit le 3 novembre 2013;

R2013-06-10-10 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

QUE le bureau municipal soit fermé du 4 novembre 2013;

QUE la date de fermeture soit affichée aux deux endroits désignés soit le bureau municipal et le bureau de poste.

Adoptée à l'unanimité

6.8 Adoption de la rémunération du personnel électoral 2013

R2013-06-10-11 Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Blanc

QUE le personnel électoral soit rémunéré selon le tableau de tarification présenté par le Directeur général des Élections;

QUE le personnel électoral soit payé au salaire minimum si la tarification présentée est inférieure selon le nombre d'heures travaillées par le personnel électoral.

Adoptée à l'unanimité

6.9 Fermeture des barrières rues du Parc et Hôtel de Ville pour la période estivale

ATTENDU que pour assurer la sécurité des jeunes enfants, les barrières sur la rue du Parc et Hôtel de Ville seront installées durant la période estivale soit de la fin juin à la fin août;

R2013-06-10-12 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle

QUE le surintendant de la voirie installe les barrières pour la période estivale;

QUE le service des incendies en soit avisé;

6.10 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

ATTENDU qu'une aide financière au montant de 20 000.00\$ a été accordée à la municipalité de Namur pour l'amélioration de son réseau routier par Monsieur Alexandre Iraca, député de Papineau

ATTENDU les travaux de gravelage et d'asphaltage seront exécutés sur une partie des rues suivantes :

rue Hôtel de Ville	rue de la Forge	rue du Parc
rue des Saules	rue des Aulnes	chemin Marcel-Dardel
chemin du Ruisseau	Impasse de la Petite Rouge	

R2013-06-10-13 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

QUE le montant de 20 000.00\$ du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal est accepté;

QUE le montant de 20 000.00\$ soit affecté pour les travaux de gravelage et asphaltage dans les rues ci-haut mentionnées.

Adoptée à l'unanimité

6.11 Adoption du règlement 171 concernant le permis de séjour de roulettes déjà existantes

ATTENDU QUE l'article 231 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q.C.F. 2.1.) autorise les municipalités à charger des frais de séjours aux roulottes sur leurs territoires;

ATTENDU QUE ce conseil juge à propos d'établir une politique de taxation des roulottes par l'adoption d'un règlement à cet effet;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à une séance ordinaire tenue le 13 mai 2013;

R2013-05-13-14 Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Labrie

ET RÉSOLU QUE le présent règlement soit adopté

DÉFINITION: Roulotte : Véhicule usiné monté sur roues

Roulotte : Véhicule usiné monté sur roues, d'une largeur égale ou inférieure à 2.7 mètres, utilisé de façon saisonnière ou destiné à l'être, comme lieu où des personnes peuvent demeurer, manger et/ou dormir et construit de façon telle qu'il puisse être attaché à un véhicule-moteur;

ARTICLE 1 :

Les roulottes, déjà existantes à ce jour, en permanence et/ou de courts séjours peuvent être tolérées sur les routes 323, 315, et chemin Boileau à 45 mètres des dits chemins, avec un ajout d'écran d'arbres afin de protéger l'aspect du paysage sensible et la qualité visuelle esthétique de notre territoire.

ARTICLE 2 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.12 Demande de dérogation au Ministère du Transport pour l'affichage sur la porte d'arche

Monsieur le conseiller Lorne Graham informe les conseillers qu'il s'abstient de voter. La raison est qu'il est président des Fêtes Namuroises.

Considérant que l'affichage de publicité est interdit sur l'emprise des routes provinciales dans le but de préserver la sécurité routière;

Considérant que le comité des Fêtes Namuroises désire faire l'annonce de ces festivités sur la porte d'arche située aux intersections de la route 315 et de la rue du Centenaire;

R2013-06-10-15 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle

QUE la municipalité de Namur demande au Ministère du Transport une dérogation afin d'avoir la possibilité d'afficher la publicité de ces Fêtes pour une période limitée, soit un mois (juillet 2013) avant le début des festivités

Adoptée à l'unanimité

6.13 Acceptation de l'offre de service pour la porte d'arche de Monsieur Eric Jokinen

CONSIDÉRANT que la municipalité de Namur désire effectuer des travaux de construction de la porte d'arche située aux intersections des routes 315 et du Centenaire;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire retenir les services d'un professionnel pour la, demandes de soumission; analyse des soumissions, recommandation et signature des contrats; surveillance des travaux; contrôle des coûts et approbation des demandes de paiements; certificat pour l'acceptation finale des travaux;

CONSIDÉRANT que monsieur Eric Jokinen, ingénieur, a déposé une offre de service au montant de 3000.00\$, taxes en sus, pour l'ensemble des éléments mentionnés ci-haut;

R2013-06-10-16 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle

QUE l'offre de service de monsieur Eric Jokinen, ingénieur, soit retenue pour un montant de 3000.00\$ taxes en sus selon les demandes de la municipalité de Namur pour l'exécution des travaux de la porte d'arche.

QUE monsieur Jokinen s'engage à respecter le budget total de 26 000.00\$;

QUE monsieur Jokinen produise et dépose un rapport de dépense et d'évolution à la directrice générale, chaque semaine

Adoptée à l'unanimité

6.14 Vote par correspondance pour les élections de novembre 2013

Considérant qu'un règlement sur le vote par correspondance a été adopté en vertu de la Loi sur les élections et les référendums sans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2-2, a, 582.1) aux fins de l'élection générale du 1^{er} novembre 2009;

Considérant que les municipalités qui le désirent pourront offrir aux personnes non domiciliées la possibilité d'exercer leur droit de vote par correspondance dès l'entrée en vigueur du règlement au cours du mois de juin 2009;

R2013-06-10-17 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle

QUE la municipalité de Namur accepte ce mode de votation aux fins de l'élection générale du 3 novembre 2013.

Adoptée à l'unanimité

6.15 Demande de commandite – Église Unie Saint-Paul de Namur

ATTENDU que l'église Unie Saint Paul de Namur organise une levée de fonds pour aider à la survie de l'église de Namur;

R2013-06-10-18 Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Blanc

QUE la municipalité de Namur contribue pour un montant de 100.00\$ à titre de commandite pour la levée de fonds de l'église Unie Saint-Paul de Namur.

Adopté à l'unanimité

6.16 Embauche d'un pompier pour le périmètre de sécurité

Madame la conseillère Marianne Labelle informe les conseillers qu'elle s'abstient de voter. La raison est qu'il y a un lien de parenté directe avec la personne concernée.

ATTENDU que monsieur Gary Godin a fait part de son intérêt de réintégrer le service incendies de la municipalité de Namur à titre de pompier à temps partiel;

ATTENDU que des postes de pompiers à temps partiel sont à combler pour se conformer au schéma de risque du service des incendies;

ATTENDU que monsieur Godin possède un permis de conduire pour véhicule d'urgence et que ce dernier a déjà été pompier pour la municipalité de Namur;

R2013-06-10-19 Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Blanc

QUE la candidature de monsieur Gary Godin soit retenue comme pompier pour la zone de périmètre de sécurité et qu'il devra se conformer au code d'éthique en vigueur du service des incendies.

Adoptée à l'unanimité

6.17 Adoption de la soumission d'asphaltage

ATTENDU que 5 soumissions ont été demandées pour l'asphaltage de diverses rues dans la municipalité de Namur :

- | | |
|-----------------------------|-----------------------|
| 1. Intercité : | 15 910.00\$ |
| 2. Pavage Outaouais : | soumission incomplète |
| 3. Raymond Asphalte : | 27 025.00\$ |
| 4. Paysagiste Marc Légaré : | 25 245.00\$ |
| 5. Asphalte Bélanger : | 15 910.00\$ |

R2013-06-10-20 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

QUE la soumission de Asphalte Bélanger soit retenue au prix précité.

Adoptée à l'unanimité

7.0 Finances

7.1 Rapport des heures cumulées

Le rapport des heures cumulées a été déposé par la directrice générale, secrétaire trésorière.

7.2 Activités financières

Le rapport des activités financières a été déposé par la directrice générale, secrétaire trésorière.

7.3 Approbation des comptes fournisseurs

ATTENDU que la directrice générale, secrétaire trésorière dépose à la table du conseil la liste des comptes fournisseurs du mois mai 2013 totalisant un montant de 73 835.99\$.

R2013-06-10-21 Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Labrie

QUE le paiement des comptes à payer au montant de 73 835.99\$ est approuvé et que la secrétaire trésorière est autorisée à débiter les affectations concernées.

Adopté à l'unanimité

8.0 Seconde période de l'assistance

9.0 Varia

10.0 Levée de la séance

R2013-06-10-22 Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Blanc

QUE la séance soit levée à 21h20

Adopté à l'unanimité

Gilbert Dardel, maire

Cathy Viens, directrice générale
Secrétaire-trésorière